COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoints, Laurent NAZAIRE, Florent FAVRE, Christophe TRABICHET, Céline CHEVALLET, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN

Absents excusés : Ghislain TRABICHET, Marlène BONDAZ (pouvoir à Laurent NAZAIRE), Sylvain ROCHY (pouvoir à Sophie CHATELAIN), Carole CURSAT
Absents : Julien CHATELAIN, Romain GURLIAT

Secrétaire de séance : Michaël STEHLIN

Le compte rendu du 19 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Romain Gurliat. Pour des raisons personnelles, il souhaite mettre fin à son mandat de 1er adjoint et de conseiller municipal. La démission prendra effet, à partir de la date d'acceptation par le Préfet.

I – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'élire Adrien Chevallet, deuxième adjoint.

La section d'investissement se solde par un déficit de 50 660.18 € qui sera repris au budget primitif 2019, aucun emprunt n'ayant été réalisé en 2018. L 'encours de dette au 31/12/2018 s'élève à 1 597 674€.

La différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement (épargne brute) réalisées en 2018 s'élève à 91 600,99 € (186 762€ en 2017)

La capacité de désendettement passe de 10 années en 2017 en raison de l'encaissement de recettes exceptionnelles, à 18 ans en 2018. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio reste très insatisfaisant, pour une meilleure santé financière de la commune il devrait se stabiliser autour de 10 années.

En 2018, les principales dépenses d'investissement sont :

Mise en œuvre de l'adressage (prestataire, acquisition panneaux, plaques)
Acquisitions matériels (remorques, matériels techniques, lave-vaisselle salle des fêtes, mobilier pour affichage communal, matériel scolaire)
Acquisition logiciel gestion cantine
Équipement panneaux solaires chalet du Sciard

En fonctionnement, les charges augmentent de 1,15% par rapport à 2017

Les dépenses sont contenues malgré l'augmentation du FPIC, la fin de la fiscalisation de la contribution au Syndicat d'Incendie et de Secours (25 000€), la hausse des charges de personnel supplémentaires pour un renfort au secrétariat, l'accroissement des dépenses de maintenance des engins (tracteur, tractopelle).

Les recettes de fonctionnement sont inférieures de près de 90 000€ par rapport à 2017. Cette baisse est liée à la recette exceptionnelle perçue en 2017 pour le contentieux des trottoirs du Chef-Lieu (- 77 k€), à la diminution de la DGF, et notamment de la Dotation de Solidarité Rurale montant Cible (-25 k€). Le produit fiscal lié à l'augmentation des taux d'imposition des ménages représente 23 k€.

En ce qui concerne le budget de l'eau et de l'assainissement, en dépenses d'investissement, on notera la fin des travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées du Chef-Lieu. En recettes, tous les soldes de subventions n'ont pas été perçus sur 2018. Le faible endettement et la capitalisation d'excédent en investissement permettent d'envisager de nouveaux investissements sur les prochaines années. L'équilibre de la section de fonctionnement est plus fragile en raison de la charge des amortissements et de la refacturation du personnel technique, il sera nécessaire de s'interroger sur la politique tarifaire.

Madame Le Maire assiste à la présentation des comptes 2018 mais se retire pour le vote.

Le compte administratif principal est approuvé comme suit :
Section de fonctionnement
Recettes arrêtées à la somme de 678 482,75 €
Dépenses arrêtées à la somme de 586 881,76 €
Soit un excédent de 91 600,99 €, porté à un excédent de 164 927,29 € en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 73 326,30 €

Section d'investissement
Recettes arrêtées à la somme de 145 174,28 €
Dépenses arrêtées à la somme de 195 834,46 €
Soit un déficit de 50 660,18 €, porté à un déficit de 74 546,66 € en tenant compte du déficit antérieur reporté de 23 886,48 €

Le compte administratif du service des eaux est approuvé comme suit :
Section d'exploitation
Recettes arrêtées à la somme de 180 476,73 €
Dépenses arrêtées à la somme de 203 414,54 €
Soit un déficit de 22 937,81 €

Section d'investissement
Recettes arrêtées à la somme de 630 443,05 €
Dépenses arrêtées à la somme de 498 918,04 €
Soit un excédent de 131 525,01 €, porté à un excédent de 51 040,84 € en tenant compte du déficit antérieur reporté de 80 484,17 €.

II – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion 2018 du budget principal et du budget Service des eaux dressés par Mme Mougenot, Trésorier Principal et déclare que ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

III – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018

Compte administratif principal 2018 :

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif principal 2018, constatant qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 164 927,29 € (résultat de l'exercice 2018 de 91 600,99 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur reporté de 73 326,30 €), et un déficit d'investissement de 74 546,66 €, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 164 927,29 € au financement des charges d'investissement de l'exercice 2019

Compte administratif 2018 du service des eaux :

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif 2018 du service des eaux, constate qu'il fait apparaître un déficit d'exploitation de 22 937,81 €. Cette somme sera reportée en dépense d'exploitation du budget primitif 2019.

IV – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Madame le Maire présente dans le détail le budget primitif 2019. En investissement, au stade du budget primitif, un emprunt d'équilibre est retenu pour 74 769€. Le montant du remboursement du capital des emprunts s'élève à 104 600€, les autres dépenses inscrites au BP 2019 s'élèvent à un peu plus de 100 000€ pour :

- ✓ Acquisition terrain
- ✓ Étude faisabilité sanitaires, accessibilité école et mairie
- ✓ Étude programmation aménagement et sécurisation centre village
- ✓ Étude diagnostic bâtiment église
- ✓ Matériels divers
- ✓ Travaux sur captage d'eau dans les alpages
- ✓ Poursuite aménagement intérieur chalet du Sciard

Les subventions obtenues dans le cadre du Plan Pastoral Territorial sont inscrites pour un montant proche de 20 000€.

En section de fonctionnement, la sortie du bail « maison des services » permettra de réaliser une économie de près de 30 000€/an. La contribution au SIVU du Val d'Hermone augmente de près de 8 000€ par rapport à la prévision 2017 pour prendre en compte l'annuité d'emprunt lié aux travaux de réhabilitation. Les frais de personnel sont en hausse pour tenir compte du renfort du secrétariat.
En recettes, les estimations restent prudentes. La fin de la location des locaux pour la crèche est prise en compte à compter de février 2019.

Sur le budget de l'eau et de l'assainissement, les travaux de traitement des sources d'eau potable du Lavouet, des Granges Bouvier et de la Côte sont inscrits au budget primitif.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif principal 2019 présenté comme suit :
Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 639 994,00 €,
Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 292 732,66 €,

Et celui du budget primitif 2019 du service des eaux, présenté comme suit
Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à 209 157,81 €,
Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 285 770,84 €
A l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2019 et certifie qu'ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

V – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la situation actuelle des taux d'imposition de la commune, fixés comme suit:

Taxe d'habitation:	13,10 %
Taxe foncière bâti:	7,59 %
Taxe foncière non bâti:	76,44 %

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

VI – PROGRAMME ONF DES TRAVAUX EN FORET 2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt 2019 transmis par l'Office National des Forêts. Ce programme comprend uniquement des travaux d'investissement pour un montant total de 2 420.00 € HT.

Après avis de la Commission Environnement Forêt, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire les travaux d'investissement suivants :

- Protection contre le gibier : entretien des protections individuelles (remise en place des protections endommagées par la neige et les cervidées) pour un montant de 410.00 € HT
- Dégagement manuel de plantation (dégagement sur la ligne au tiers sortant de la plantation d'EPC – réduction du ligneux entre les lignes)
  Pour un montant de 2 010.00 € HT

  Soit un total de 2 420.00 € HT, et dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019.

VII – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX ACCESSIBILITÉ BATIMENT MAIRIE ÉCOLE ET SANITAIRES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude de faisabilité en cours sur le bâtiment mairie/école afin de répondre aux objectifs suivants :
- création d'un accès indépendant pour la mairie,
- accessibilité PMR pour l'école (rampe) et pour la mairie (ascenseur),
- création de sanitaires au RDC pour l'école et d'un bureau de direction,

- réaménagement bureaux accueil/secrétariat mairie, création de sanitaires et salle de réunions.

Le montant de cette opération est estimé à 1 000 000.00 €.

Elle indique que le Conseil Départemental peut participer financièrement à cette opération au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS).
Madame le Maire propose de solliciter une aide de 30% du montant HT de l'opération, soit 300 000 €.
Le plan de financement, à ce stade du projet, serait établi comme suit :

Département CDAS 2019 (30%)	300 000.00 €
Etat DETR (30%)	300 000.00 €
Autofinancement (40%)	400 000.00 €
Total (100%)	1 000 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de subvention à effectuer auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité, à hauteur de 30% du montant HT des travaux, charge Madame le Maire d'effectuer la demande de subvention, et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX AMÉNAGEMENT SÉCURISATION DU CHEF-LIEU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal son souhait d'engager une réflexion globale sur le réaménagement et la sécurisation des axes de circulation principaux, à savoir au Chef-Lieu, Sous La Côte et Le Lavouet. Cette démarche qui s'inscrit dans le contexte du PLUi en cours d'élaboration, doit permettre de mieux prendre en compte les secteurs urbanisés existants et futurs, de proposer un aménagement qualitatif des entrées de notre commune, de sécuriser les traversées, en lien avec le pôle routes du CD 74, et de réfléchir sur les déplacements en prenant en compte la mobilité douce notamment.

Elle indique que le Conseil Départemental peut participer financièrement à cette opération au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS).
Madame le Maire propose de solliciter une aide de 30% du montant HT de l'opération, soit 5 353 €.
Le plan de financement serait donc le suivant :

Département CDAS 2019 (30%)	5 353.00 €
Commune sur fonds propres (70%)	12 491.00 €
Total (100%)	17 844.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de subvention à effectuer auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité à hauteur de 30% du montant HT des travaux, charge Madame le Maire d'effectuer la demande de subvention, et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

IX – OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune exerce à ce jour la compétence eau et la compétence assainissement collectif.

Selon la Loi n° 2018/702 du 3 août 2018, les communes membres d'une Communauté de communes qui n'exerce pas au 5 août 2018 à titre optionnel ou facultatif les compétences de l'eau ou de l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences à l'EPCI si avant le 1er juillet 2019 au moins 25 % de ses communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale délibèrent en ce sens.

Dans ce cas-là, le transfert des compétences eau et assainissement prend effet le 1er janvier 2026.

Ces dispositions sont également applicables aux communes membres d'une Communauté de communes qui exerce de manière facultative au 5 août 2018 uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence eau et de la compétence assainissement collectif au 1er janvier 2020.

Madame le Maire tient à préciser que cette décision n'est pas un positionnement contre le transfert des compétences Eau et Assainissement collectif à l'intercommunalité, mais bien un vote contre un transfert au 1er janvier 2020 de ces compétences. Un délai d'un peu plus de 6 mois pour étudier les modalités de transfert ne semble pas réaliste.

X-QUESTIONS DIVERSES

Commémoration de Layat : Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la cérémonie commémorative pour le 75ème anniversaire de l'embuscade de Layat aura lieu le 13 avril prochain à 10h30 devant la stèle de Pierre Reignier, puis à 11h devant le monument aux morts, suivi du verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Elections européennes : Madame le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 26 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H45.

Le Maire,

MAIRIE DE VAILLY (Haute-Savoie)

Yannick TRABICHET